



Comité de direction du 29 mars 2023

Membres présents :

Collège des élus :

Pierre AMALOU, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Hélène SANCHEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Claude CARCELLER.

Collège des socioprofessionnels :

Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Jacques PROUGET, Thierry LANIESSÉ, Patrice COSTE, Gérard SIMON, Amélie DHURLABORDE, Elodie LEGER.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING, Robert SIEGEL, Jean-Marc ISURE.

Collège des socioprofessionnels :

Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle DU BOULLAY, Jeanne NICOLLET, Gaëlle JORAND, Claude DESTAND, Clotaire GAILLARD, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Isabelle DHOMBRES, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Joseph BROUSSET, Caroline Maury, Angéline Seylle, Fiona Gallier, Virginie Carceller

Début de séance : 18h00

France 3 production a posé ses caméras au pont du Diable le 15 février pour tourner la série policière « Les Pennac ». L'Office de Tourisme a alors proposé qu'un chèque soit remis à l'association Demain la Terre ! pour l'aider à promouvoir sa mission de sensibilisation à l'environnement auprès du public.

Claude Carceller, président de l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault, remet le chèque de 700€ de la part de France 3 production à Thibaud Chauvin-Buthaud, co-président de l'association Demain la Terre !

L'équipe de production est ravie d'aider l'association dans ses missions et a été très satisfaite de l'accueil qui lui a été réservé lors du tournage.

- **Vote du PV du Comité de Direction du 15.02.23 :**

Aucune remarque spécifique

Approbation du PV à l'unanimité.

- **Présentation du Rapport d'Activité**

Prise de parole de Fabienne Barrere-Ellul avec un rapide résumé des points principaux du RA.

Prise de parole de Claude Carceller qui remercie l'Office de Tourisme, l'ensemble des partenaires ainsi que la Communauté de Communes de défendre ce projet de développement du territoire.

C'est la première fois, avec Marseille, que le territoire est mis à l'honneur avec « Capitale Européenne de la Culture ».

Vote du rapport n°8 :

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n°1 : Adoption des CA 2022**

Prise de parole de Virginie Carceller :

Budget Principal :

Marie-Hélène Sanchez : Pourquoi il y a une importante différence entre les charges exceptionnelles du budget principal 2022 et le budget réalisé ?

C'est parce qu'il y a dedans la subvention pour Argileum et que maintenant elle est versée directement de la CCVH sur le compte d'Argileum

Budget annexe :

Parking, Boutique, Argileum.

Vote du Rapport n°1 :

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n°2 : Affectation des résultats BP et BA 2022**

Affectation des résultats présentés par Virginie Carceller

Vote du rapport n°2 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n°3 : BP Fonctionnement 2023**

Budget principal 2023 : Présentation de Virginie Carceller

Prise de parole de Joseph Brousset sur la subvention de 25 300 euros pour Capitale Européenne de la Culture 2028, où il est intéressant d'avoir un partenariat avec l'Office de Tourisme de Montpellier, la CCVH paie aussi une autre partie de la subvention pour « Capitale européenne de la Culture 2028 ». Beaucoup d'actions seront alors financées autour de la culture.

Recettes de fonctionnement : Présentation de Virginie Carceller

Dépenses et recettes d'investissement : Présentation de Virginie Carceller

Vote du rapport n°4 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n°5 : BA Parking 2023**

Présentation de Virginie Carceller

Claude : Pour l'année qui vient nous allons être vigilant pour ne pas perdre autant de paiements de voiture surtout due aux erreurs de fonctionnement de la barrière.

Joseph Brousset : Nous sommes en train de voir pour assurer une permanence 24H/24H pour que la barrière soit fermée H24 et le système de la barrière va être renouvelée.

Vote du rapport n°5 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n°6 : BA Boutique 2023**

Fabienne Barrere-Ellul : Le budget boutique comprend, la boutique Gignac, la boutique de la maison du Grand Site, la billetterie d'Argileum et cette année le réceptif intègre ce budget.

Présentation du budget par Virginie Carceller.

Claude Carceller : Ce budget traduit l'envie de l'Office de Tourisme de se développer, et promouvoir ses produits aux Tour-Opérateurs.

Vote du rapport n°6 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n°7 : BA Argileum 2023**

Budget Présenté par Virginie Carceller :

Elodie Leger : Par rapport aux dépenses énergétique d'Argileum, on voit qu'elles ont clairement augmentées, y a-t-il eu un audit de fait sur les dépenses d'énergie d'Argileum ?

Fabienne Barrere-Ellul : l'Office de Tourisme est attentive à cela mais ces dépenses sont liées aux scénographies, rien ne peut donc être fait car elles sont nécessaires à son fonctionnement.

Vote du rapport n°7 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n°9 Plan de formation 2023**

Fabienne Barrere-Ellul : L'Office de Tourisme a vraiment la volonté de proposer des formations à ses collaborateurs afin d'être au point dans toutes les démarches liées à l'accueil Qualité Tourisme.

Prise de parole de Claude Carceller pour souligner l'intervention de Fabienne Barrere-Ellul sur les importances, liées aux nouvelles tendances, de s'adapter aussi aux demandes et cela grâce aussi à l'étude ID TOURISME.

Vote du rapport n°9 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n°10 : Indemnités Régisseurs**

Les responsables de régies ont récemment eu des formations sur la gestion des régies. C'est alors des responsabilités lourdes qui s'appliquent sur eux lors du travail des régies. Ils ont alors le droit à une indemnité sur les responsabilités prises.

Vote du rapport n°10 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n°11 : Tarif d'Argileum**

Angéline Seylle : La modification des tarifs est sur le stage de tournage d'une durée de 2 jours et il y a également une augmentation sur le nombre de personnes pouvant participer à un stage. Les tarifs réduits et gratuits sont aussi expliqués.

Vote du rapport n°11 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n°12 : Renouvellement des équipements du parking du PDD**

Prise de parole de Claude Carceller sur le groupement de commande car les machines du parking demandent beaucoup d'entretien. Un appel d'offre va alors être lancé pour les sociétés qui vont pouvoir entretenir ces machines.

Fabienne Barrere-Ellul : L'entretien des machines représente quand même un coût aux alentours de 14000 euros par an. Nous souhaitons aussi faire évoluer ces machines avec peut-être une lecture de plaques intégrée.

Vote du rapport n°12 :

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Fabienne Barrere-Ellul : Présentation de Capitale Européenne de la Culture, des JEMA et de l'accueil vélo.

Angéline Seylle : Explication des démarches d'accueil vélo et ce que ça va impliquer. Déploiement du label sur un maximum de prestataires. Faire de la Vallée de l'Hérault un territoire de vélo pour tous !

Fin de séance : 20h

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

12-2023 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022

Budget Principal et Budgets Annexes : Parking, Boutique, Argileum

Monsieur le président présente le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	73 693.00 €
Recettes d'investissement :	21 867.40 €
	-51 825.60 €

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	+60 511.77 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	980 297.96 €
Recettes de fonctionnement :	950 082.56 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-30 215.400 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+31 522.82 €

BUDGET PARKING

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	165 152.87 €
Recettes de fonctionnement :	161 550.98 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 3 61.89€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	0.00 €

BUDGET BOUTIQUE

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	218 897.20 €
Recettes de fonctionnement :	221 031.03 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+2 133.83 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+2 133.83 €

BUDGET ARGILEUM

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	119 971.28 €
Recettes de fonctionnement :	119 971.28 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	0.00 €

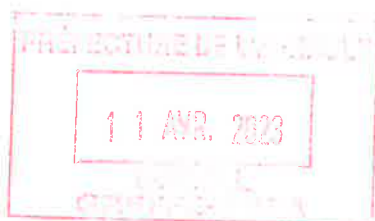
Monsieur le Président précise que les comptes administratifs tel que présentés sont conformes dans ses écritures aux comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier de Clermont l'Hérault.

Il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver les Comptes de Gestion du receveur et les Comptes Administratifs 2022. (le Président ne prend pas part au vote du compte administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

Le président,
Claude Carceller



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle
 Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

13-2023 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget principal et budgets annexes 2023

Monsieur le Président expose que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Comité de direction doit procéder à l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Budget principal :

La section de fonctionnement du compte administratif 2022 a été arrêtée avec un excédent de 31 522.82 €.

Il est proposé d'affecter 31522.82 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) au budget 2023.

La section d'investissement du compte administratif 2022 a été arrêtée avec un excédent de 60 511.77 €.

Il est proposé d'affecter 60 511.77 € en recettes d'investissement au compte 001 (*résultat d'investissement reporté*) au budget 2023.

Budget annexe Boutique :

La section de fonctionnement du compte administratif 2022 a été arrêtée avec un excédent de 2 133.83 €.

Il est proposé d'affecter 2 133.83 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) budget 2023.

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'accepter les affectations des résultats telles que proposées ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

Le président,
Claude Carceller





Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÍMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

14-2023 : Budget prévisionnel 2023, fonctionnement

- Monsieur le Président propose d'adopter le budget prévisionnel 2023 qui s'articule autour des axes suivants :

I - LES DEPENSES

1. La masse salariale, elle est calée sur les éléments suivants :

- Charges du personnel permanent
La somme de 740 000.00 € intègre les salaires boutique et Argileum dont la valeur se retrouve en 7084 « mise à disposition de personnel » (refacturation aux budgets annexes).
- Personnel saisonnier OTI : 7 agents + 2 stagiaires

Le coût net du poste personnel du budget principal est donc de 610 290.00 € (740 000.00 - mise à disposition de personnels)

Le poste Charges de personnel représente 72 % du budget

2. Les charges courantes, elles sont établies sur les éléments suivants :

- Charges de fonctionnement courantes (énergie, fournitures, affranchissements, téléphone et internet, assurances, matériel, adhésions aux réseaux, reversement aux prestataires, nettoyage des locaux...).
- Charges financières liées aux emprunts et amortissements.

3. Les dépenses liées aux missions d'accueil et de promotion, qui correspondent aux moyens mis en œuvre pour nos objectifs de mieux répartir la fréquentation et l'animation du territoire, elles sont calées sur les éléments suivants :

- Editions (en lien avec le pays et éditions propres)
- Plan marketing (Pays + partenaires)
- Plan média
- Animations (Fête de la nature, Places au terroir, JEMA, PEP ...)
- Promotion (Vinocap, foire de Gignac, fête de la rando, événementiel sportif)

Au total, un budget principal équilibré à 1 015 741.82 €

II - LES RECETTES

1. Les recettes de l'OTI :

- La Taxe de séjour
- Le réceptif, les loyers de la Brasserie, la refacturation des salaires aux budgets annexes boutique et Argileum...
- La quote-part des subventions d'investissement
- Les produits exceptionnels

2. Pour la contribution de la CCVH à son Office de Tourisme elle s'élève à 565 000 €

Au total, un budget principal équilibré à 1 015 741.82 €

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- **De voter le budget de fonctionnement prévisionnel 2023**

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

**Le président,
Claude Carceller**



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

15-2023 : Budget d'investissement 2023

Monsieur le Président propose d'adopter le budget d'investissement 2023

Ce budget prend en compte :

- L'acquisition d'une compteuse de pièces de monnaies
- Le début des travaux de restauration de la maison Flandres à Saint Guilhem le Désert
- Le remboursement des emprunts
- L'amortissement des subventions d'équipement

Il est financé par :

- Le report de l'excédent
- L'amortissement des immobilisations

Il est équilibré à 171 069.87 €

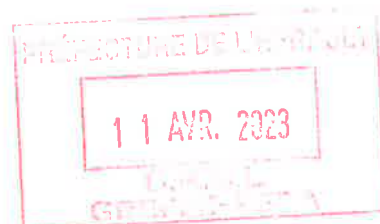
Le comité, Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- De voter le budget d'investissement 2023

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

Le président,
Claude Carceller



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

16-2023 : Budget annexe parking maison du site 2023

Monsieur le Président propose d'adopter le budget annexe prévisionnel 2023 qui concerne le parking de la maison du site.

Il s'équilibre 165 600.00 € HT

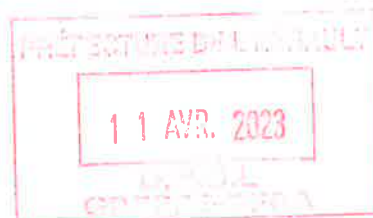
Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- **De voter le budget annexe prévisionnel 2023 concernant le parking de la maison du site**

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

**Le président,
Claude Carceller**



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

14-2023 : Budget annexe Boutiques 2023

Monsieur le Président propose d'adopter le budget annexe prévisionnel 2023 qui concerne les boutiques de l'Office de Tourisme

Budget de Fonctionnement :

Ce budget intègre les boutiques de l'OTI, le Mas des Agriculteurs et Argileum

- Prends en compte les charges de personnel (47 550 €)
- Intègre les stocks de marchandise

Il est équilibré à 280 406,14 € HT

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- **De voter le budget annexe prévisionnel 2023 en fonctionnement et en investissement concernant les boutiques de l'Office de Tourisme**

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 31/03/2023

**Le président,
Claude Carceller**



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 30 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	17

Date d'affichage

Date de convocation
30 janvier 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Bénédicte TOURNAY, Patrice COSTE, Thierry LANIESSSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire Gaillard, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Virginie Carceller, Caroline Maury, Joseph Brousset, Fiona Gallier et Angéline Seylle
 Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

18-2023 : Budget annexe Argileum 2023

Monsieur le Président propose d'adopter le budget annexe prévisionnel 2023 qui concerne Argileum, la maison de la poterie

Il est équilibré par les recettes de billetterie, les recettes boutiques et parking et par une subvention sollicitée auprès de la CCVH à hauteur de 70 000 €.

Frais de personnel : 57.7 %



BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.
Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault
Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER
Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé
CP : 34 150 Commune : Gignac
Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr
Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes (l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
 Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
 Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le)
 Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022
- Budget primitif **Budget Parking** y compris annexes
 Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
 Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le)
 Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL



BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications «Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER

Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé

CP : 34 150 Commune : Gignac

Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr

Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)

Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)

Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le

Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Budget primitif **Budget Boutique** y compris annexes

Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)

Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le

Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2024
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL





BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.
Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault
Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER
Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé
CP : 34 150 Commune : Gignac
Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr
Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

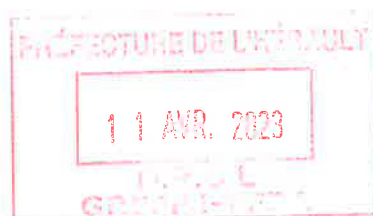
- Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**
- Budget primitif **Budget Argileum** y compris annexes
- Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL



BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires, Compte administratif 2022

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER

Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé

CP : 34 150 Commune : Gignac

Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr

Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)

Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)

Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le

Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Compte administratif (CA) du **Budget Boutique** y compris annexes

Délibération afférente au **vote du compte administratif 2022** (ou date de transmission par Actes le)

Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le

Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL



BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires, Compte administratif 2022

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.
Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER

Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé

CP : 34 150 Commune : Gignac

Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr

Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

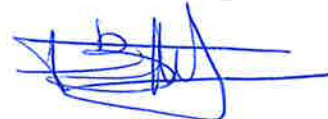
- Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**
- Compte administratif (CA) du **Budget Principal** y compris annexes
- Délibération afférente au **vote du compte administratif 2022** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL



BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires, Compte
administratif 2022

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en 2 exemplaires accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en 1 seul exemplaire.
Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER

Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé

CP : 34 150 Commune : Gignac

Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr

Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Décision modificative (DM) du budget principal y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022
- Compte administratif (CA) du Budget Argileum y compris annexes
- Délibération afférente au vote du compte administratif 2022 (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.



Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2023 Principal et annexes), Budgets supplémentaires, Compte
administratif 2022

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Bordereau à envoyer en 2 exemplaires accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.
Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault
Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Virginie CARCELLER
Adresse : 3 parc d'activités de Camalcé
CP : 34 150 Commune : Gignac
Tel : 04 67 57 58 83 Courriel : service.finances@cc-vallee-herault.fr
Cachet de la collectivité

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Décision modificative (DM) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Délibération afférente au **vote du budget** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**
- Compte administratif (CA) du **Budget Parking** y compris annexes
- Délibération afférente au **vote du compte administratif 2022** (ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'**affectation du résultat** ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2022**

Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous-Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.



Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

A Gignac,
Le 04/04/2023
La Directrice

Mme Fabienne
BARRERE-ELLUL

